



Execution forcée saisie sur salaire

Par **nathkiki**, le **20/06/2015** à **01:00**

Un huissier peut-il mettre en place une saisie sur salaire pour paiement d'une pension alimentaire, au vu d'un jugement qui ne statue pas, dans son dispositif, sur la pension alimentaire?

Peut-il se servir d'un titre exécutoire antérieur sur lequel était bien mentionnée, dans le dispositif, la condamnation à verser une pension alimentaire?

Un nouveau jugement, statuant sur les mêmes demandes (PA, DVH, AP) que le précédent, devient-il le seul exécutoire? ou le précédent reste-t-il exécutoire également?

Par **domat**, le **20/06/2015** à **09:12**

bonjour et merci sont des marques de politesse qui font toujours plaisir aux bénévoles qui répondent sur ce site !